

FONCIÈRE DES PRATICIENS

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER DE SANTÉ

SCPI à capital variable | Distribution | Fonds labellisé ISR I Fonds de partage



AVERTISSEMENTS À L'INVESTISSEUR

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

La SCPI est un placement immobilier qui s'inscrit sur le long terme. La durée de placement est comprise entre 8 et 12 ans.La nature du risque d'une SCPI correspond à celle d'un placement immobilier. Les principaux risques que vous devez considérer en investissant dans une SCPI sont les suivants :

• Revenus non garantis et risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance :

L'objectif de performance est lié à l'évolution des marchés immobiliers et financiers, notamment grâce à l'indexation des loyers. Même si l'immobilier représente souvent une valeur refuge, l'investissement est soumis à ces paramètres, ainsi qu'à l'évolution de la situation économique générale. Le capital et le rendement ne sont donc pas garantis.

· Risque lié à la liquidité :

Le rachat de parts est possible sous réserve que des demandes de souscription existent pour un montant au moins équivalent en contrepartie. C'est le mécanisme dit de «retrait-souscription».

Les modalités de retrait ou de cession de parts de SCPI étant liées à l'existence ou non d'une contrepartie, la société de gestion ne peut garantir le rachat de parts. La SCPI Foncière des Praticiens pourrait recourir à l'endettement après l'avis préalable du Conseil de Surveillance et dans la limite d'un montant maximum fixé par l'Assemblée Générale, conformément à l'article 422-203 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

· Risque de durabilité :

Tout évènement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Les modalités de prise en compte du risque de durabilité et l'incidence probable sont précisés dans la note d'information du fonds.

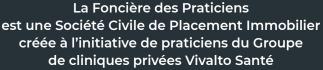
RISQUES LIÉS **AU FINANCEMENT**PAR CRÉDIT DES PARTS

Si le revenu des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Article 8 : La «Taxonomie sur la finance durable de l'Union Européenne» désigne la classification des activités économiques ayant un impact favorable sur l'environnement, afin d'orienter les investissements vers les activités «vertes».

La SCPI Foncière des Praticiens est classifiée «article 8» conformément au règlement (UE) 2019/2088 dit «Règlement Disclosure ou SFDR» (développé dans la note d'information).La Taxonomie sur la finance durable de l'Union Européenne a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. Actuellement, des critères d'examen technique (Technical Screening Criteria) ont été développés pour certaines activités économiques à même de contribuer substantiellement à deux de ces objectifs : l'atténuation du changement climatique, et l'adaptation au changement climatique. Les données présentées ci-dessous ne reflètent donc que l'alignement à ces deux objectifs, sur la base des critères nondéfinitivement publiés, tels qu'ils ont été soumis aux colégislateurs européens. Nous mettrons à jour cette information en cas de changements apportés à ces critères, de développement de nouveaux critères d'examen relatifs à ces deux objectifs, ainsi que lors de l'entrée en application des critères relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux : l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ; la transition vers une économie circulaire ; la prévention et la réduction de la pollution ; la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes. Pour être considérée comme durable, une activité économique doit démontrer qu'elle contribue substantiellement à l'atteinte de l'un des 6 objectifs, tout en ne nuisant pas à l'un des cinq autres (principe dit DNSH, «Do No Significant Harm»). Pour qu'une activité soit considérée comme alignée à la Taxonomie européenne, elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement en matière d'alignement de son activité avec la Taxonomie européenne. d'activités économiques durables sur le plan environnemental définis à ce jour.









(3ème acteur privé de cliniques en France) et ouverte au Grand Public depuis fin 2019. Elle dispose depuis novembre 2020 du statut de fonds de partage offrant à ses associés la possibilité de donner une dimension philanthropique à leur investissement.

La SCPI Foncière des Praticiens a vocation à constituer, gérer et valoriser sur le long terme un patrimoine immobilier locatif dans le secteur de la santé.

La SCPI Foncière des Praticiens est gérée par Foncière Magellan, une société de gestion d'actifs indépendante spécialisée dans la gestion de fonds d'investissement en immobilier et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

HORIZON
D'INVESTISSEMENT
10 ANS

APPORT MINIMUM

1 100 €

(Minimum de 1 part)

PERFORMANCE 2021 TDVM** 5,10%*

* Objectif non garanti. Les dividendes potentiels sont soumis à la décision des associés.

LE MARCHÉ DE L'IMMOBILIER DE SANTÉ

Européen sur 4

sera âgé d'au moins

65 ans en 2050 (28%)¹

30 % des Français estiment vivre dans un désert médical²

\circ X2

nombre de maisons de santé en France d'ici 2022

En 2019, on dénombrait 910 maisons de santé en France³ et en 2020, 1600 maisons de santé étaient ouvertes ou en projet²

CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMOBILIER DE SANTÉ

- Une pénurie d'offre de lits dans le secteur sanitaire et médico-social
- Un niveau de rendement généralement supérieur à celui du secteur des bureaux
- L'exercice médical isolé désormais minoritaire et devrait devenir marginal d'ici 5 à 10 ans

¹ Source: rapport des Nations Unies «World Population Prospects 2019».

² Source OCDE/European Observatory on Health Systems and Policies (2019), France: Profils de santé par pays 2019, State of Health in the EU, OECD Publishing, Paris/European Observatory on Health Systems and Policies, Brussels.

³ Étude CPTS, MSP et ESP : comment les collectifs de soins redessinent la médecine en ville par Les Echos 2021

^{**} TDVM : Le taux de distribution sur la valeur de marché est égal à la division (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

POUR UN IMMOBILIER DE SANTÉ ENGAGÉ ET RESPONSABLE



La photographie ci-dessus ne préjugent pas des investissements futurs de la SCPI.

Les enjeux sociétaux de vieillissement de la population et d'allongement de la durée de vie font de l'immobilier de santé un enjeu de taille pour les territoires.

Depuis sa création la SCPI Foncière des Praticiens a vocation à :



DÉFENDRE UN PARCOURS DE SANTÉFLUIDE ET PERFORMANT EN
RÉGION



APPORTER
UNE RÉPONSE AU MANQUE
D'INFRASTRUCTURES
DE SANTÉ PUBLIQUES



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES FACE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX FORTS À VENIR

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT GLOBALE CONSTRUITE AUTOUR D'AMBITIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE FORTES



LA SCPI FONCIÈRE DES PRATICIENS A VOCATION À INVESTIR MAJORITAIREMENT DANS

- des lieux de soins, de traitement et de consultation
- des locaux d'accompagnement ou de rééducation
- des locaux commerciaux ou supports au secteur de la santé



DES ACTIFS LOCALISÉS
SUR TOUT LE TERRITOIRE
DANS LES ZONES
DÉFICITAIRES
EN INFRASTRUCTURES
MÉDICALES
ET SOCIALES



UNE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE DE LONG TERME VISANT À :

- / contribuer à un système de santé accessible à tous et à tout âge
- / réduire l'impact environnemental de ses actifs immobiliers
- / améliorer ses actifs et ses pratiques de façon régulière et continue



La labellisation ISR Immobilier (Investissement Socialement Responsable) engage désormais la SCPI Foncière des Praticiens dans un processus d'amélioration continue décliné autour des 3 piliers que composent l'ESG:

Environnemental, Social, Gouvernance.



LA SCPI FONCIÈRE DES PRATICIENS PRIVILÉGIERA PAR AILLEURS LES LOCATAIRES D'UTILITÉ SOCIALE

(d'intérêt général, service public, etc.)



SUIVI ET ATTÉNUATION
DANS LE TEMPS DE LA CONTRIBUTION
AU CHANGEMENT CLIMATIQUE en mesurant

et en maîtrisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de nos actifs sous gestion



GOUVERNANCE

AMÉLIORATION CONTINUE

afin d'être toujours au plus près des besoins et attentes des praticiens (consultations régulières notamment via des enquêtes de satisfaction dédiées...)

INVESTIR DANS LA

FONCIÈRE DES PRATICIENS



UN SECTEUR CONSIDÉRÉ COMME PORTEUR EN FRANCE ET DÉCORRÉLÉ DE L'ÉCONOMIE RÉELLE

(influencé principalement par les évolutions démographiques)



UN FONDS ENGAGÉ AU SERVICE D'UN IMMOBILIER DE SANTÉ <u>PERFORMANT ET DE</u> PROXIMITÉ



UN INVESTISSEMENT
AUX CÔTÉS ET PORTÉ PAR DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ



UNE SOLUTION D'INVESTISSEMENT SOURCE DE REVENUS TRIMESTRIELS

avec un objectif de rendement cible de 5.10%*



UN FONDS AYANT POUR OBJECTIF UNE MUTUALISATION DES RISQUES**

- · Diversification des locataires
- · Diversification géographique
- Diversification des typologies d'immeubles conformément à la note d'information visée par l'AMF



L'OPPORTUNITÉ DE DONNER

UNE DIMENSION PHILANTHROPIQUE
À VOTRE INVESTISSEMENT

grâce au statut de fonds de partage

AVERTISSEMENTS

- * Objectif non garanti. Les dividendes potentiels sont soumis à la décision des associés.
- **Il est ici précisé qu'il s'agit d'un objectif et qu'aucune contrainte ferme de diversification n'est appliquée,



Chaque porteurs de parts de la SCPI Foncière des Praticiens a la possibilité d'assortir son investissement d'une dimension philanthropique en reversant une partie de ses revenus, sous forme de dons, à **3 associations et fondations porteuses** d'enjeux forts dans la santé, la recherche médicale et la dépendance. Ce fonds de partage s'inscrit dans la continuité de l'esprit qui a prévalu depuis sa création : proposer un véhicule d'épargne à visée sociétale dans le domaine de la santé.

COMMENT CELA FONCTIONNE?

- Vous êtes déjà porteur de parts de de la SCPI Foncière des Praticiens?
- / Vous souhaitez investir?

Chaque associé a la possibilité de choisir le taux souhaité (entre 10 et 30 %) qui sera prélevé sur le versement de ses revenus trimestriels en complétant un simple mandat de prélèvement.

Un don ouvrant droit à une réduction d'impôt *





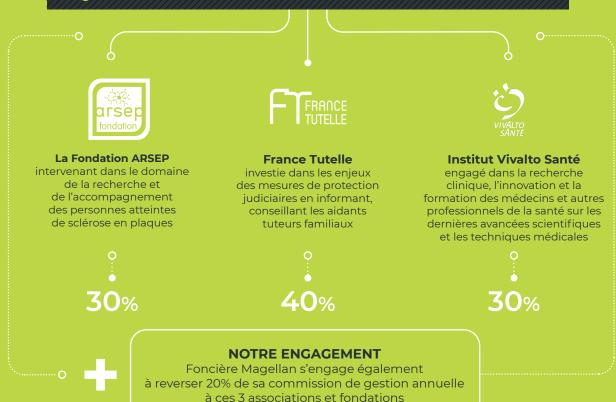
66 % Personne physique dans la limite de 20 % de votre revenu imposable

60% Personne morale



dans la limite 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués)

À QUI BÉNÉFICIE MON DON ET COMMENT EST-IL RÉPARTI ?



AVERTISSEMENT:

^{*} L'option en faveur du fonds de partage donne droit comme indiqué à une réduction d'impôt ; elle ne vient pas en revanche diminuer ou modifier le montant des revenus fonciers ou financiers à déclarer chaque année. Les montants à déclarer reste identique avec ou sans option de prélèvement. Pour plus d'informations, se rapprocher de votre conseiller ou de la société de gestion.

EXEMPLES D'ACTIFS EN PORTEFEUILLE



Localisation : ANNECY (73)

Surface: 1 245 m2 Locataires: 16



CENTRE MÉDICAL ET PHARMACIE

Localisation: AVIGNON (84)

Surface: 1 010m² Locataires: 13



CENTRE MÉDICO-SPORTIF

Localisation: RENNES (35)

Surface : 4 125 m² **Locataires :** 6



CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

Localisation : CRETEIL (94)

Surface: 1 928 m² Locataire: 1



CENTRE HOSPITALIER ET SERVICES CONNEXES LIÉS A LA SANTÉ

Localisation:

RILLIEUX-LA-PAPE (69)

Surface : 4 858 m²

Locataires:5



CHIFFRES CLÉS DE LA SCPI FONCIÈRE DES PRATICIENS

Au 31 octobre 2022

87,2M€

CAPITALISATION
DE LA SCPI

5,10%

PERFORMANCE 2021 TDVM* 97,41%

TAUX
D'OCCUPATION FINANCIER

8

ACTIFS ACQUIS +99%

TAUX DE RECOUVREMENT DES LOYERS AU GLOBAL SUR 2021 14,02€/PART

DIVIDENDE TRIMESTRIEL

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

*TDVM: Le taux de distribution sur la valeur de marché est égal à la division (i) du dividende brut avant prélèvement libératoire versé au titre de l'année N (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus-values distribuées) (ii) par le prix de part acquéreur moyen de l'année n.

La prise en compte des enjeux ESG pourra avoir une incidence négative faible sur la rémunération toutefois compensée à terme par une meilleure liquidité en anticipant les évolutions réglementaires et les attentes des parties prenantes.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

SCPI : Foncière des Praticiens Société Civile de Placement Immobilier à capital variable RCS Nantes n°832 911 507

SOCIÉTÉ DE GESTION FONCIÈRE MAGELLAN

SOUSCRIPTION+

- · Minimum de 1 part d'une valeur unitaire de 1 100 €
- · Valeur nominale : 970 €

DATE DE JOUISSANCE DES PARTS

ler jour du septième mois suivant la souscription et son règlement.

DISTRIBUTION DES REVENUS POTENTIELS

Trimestrielle, chaque mois suivant la fin de chaque trimestre civil (avril, juillet, octobre et janvier)

COMMISSION DE SOUSCRIPTION : 9,60% TTC

COMMISSION DE CESSION SUR LES PARTS

Dans le cas des cessions, transferts directs et mutations à titre gratuit, la Société de Gestion perçoit la somme de 360 € TTC au titre des frais de dossier, à la charge du vendeur, donateur ou ayant droits. Dans le cas de cessions de parts sur le marché secondaire, la Société de Gestion perçoit la somme de 1,20% TTC du montant total de la transaction.

COMMISSION DE GESTION ANNUELLE

(facturée à la SCPI par la société de gestion): 8,50% HT, soit 10,20 % TTC du montant des produits locatifs HT encaissés et les produits financiers nets.

COMMISSION D'ACQUISITION ET DE CESSION SUR LES ACTIFS IMMOBILIERS

(facturée à la SCPI par la société de gestion) : 1% du prix d'acquisition ou de vente HT.

COMMISSION DE SUIVI ET DE PILOTAGE DE LA RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE IMMOBILIER

(facturée à la SCPI par la société de gestion) : 1% HT maximum du montant des travaux réalisés.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les documents d'information réglementaires décrivant l'ensemble des caractéristiques* sont disponibles sur demande par mail à l'adresse suivante :

relations.investisseurs@fonciere-magellan.com

*Les modalités de souscription et les conditions d'éligibilité sont détaillées dans la note d'information. Elle a reçu le visa SCPI n° 19-04 en date du 12 avril 2019. Elle est disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la société de gestion. La notice légale est parue au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°138 en date du 16 novembre 2020.



FONCIÈRE MAGELLAN

Sur-mesure I Sens du service I Innovation

Foncière Magellan est une Société de gestion de fonds investis en immobilier créée en 2010 et agréée par l'Autorité des Marchés Financiers. Depuis plus de 10 ans, nous imaginons et structurons des solutions d'investissement audacieuses et sur-mesure répondant aux problématiques patrimoniales ou fiscales d'investisseurs privés et institutionnels.

UNE IDENTITÉ ANCRÉE DANS LES MÉTROPOLES RÉGIONALES

Spécialiste de l'immobilier et de l'investissement tertiaire en région, nous accompagnons les directions immobilières de grands groupes et les collectivités territoriales dans leur gestion et leur développement immobilier.

POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Empreint de notre histoire et de notre ancrage en région, nous œuvrons chaque jour pour permettre à nos investisseurs de financer des projets immobiliers innovants et porteur de sens pour les territoires.

/ LES CHIFFRES

QUI NOUS ENGAGENT AU QUOTIDIEN

38

COLLABORATEURS
PASSIONNÉS

+60

FONDS CRÉÉS

+1 Mds€

INVESTIS POUR LE COMPTE D'INVESTISSEURS PRIVÉS OU INSTITUTIONNELS

+200

IMMEUBLES RÉPONDANT MAJORITAIREMENT AUX MEILLEURES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES 650 000 m²

GÉRÉS EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC LES OCCUPANTS POUR ASSURER LEUR BIEN-ÊTRE ET DONC LEUR PÉRENNITÉ **5** bureaux

PARIS, NANTES, LYON, STRASBOURG, TOULOUSE

EN VEILLE PERMANENTE

SUR LES TRANSFORMATIONS À L'ŒUVRE DANS L'IMMOBILIER

PARTENAIRE DE LA FONDATION PALLADIO

Fondation créée en 2008, sous l'égide de la Fondation de France, autour de l'enjeu majeur de la Ville de demain et de ses lieux de vie.

ANOVATION OF THE PROPERTY OF T

PARTENAIRE DE LA FRENCH PROPTECH

Mouvement des start-ups françaises de la « property technology » pour innover et réinventer la ville et l'immobilier.

FIERS DE SOUTENIR



DU DÉFI VOILE SOLIDAIRES EN PELOTON DE L'ARSEP

NOTRE PARTENAIRE



(Fondation pour la Recherche sur la Sclérose en Plaques).

Signatory of:





VOS CONTACTS

Guillaume HILAIRE

Directeur du Développement 07 70 21 46 11

ghilaire@fonciere-magellan.com

Cédric THIEBAUD

Directeur de Régions Grand Est 06 73 72 12 21 cthiebaud@fonciere-magellan.com

Lionel CADROT

Directeur de Régions Grand Ouest 07 78 82 00 02 lcadrot@fonciere-magellan.com

Cédric KERNER

Directeur des Réseaux Grands Comptes, Banques et Assurances 06 31 96 59 96

ckerner@fonciere-magellan.com

Régis NEGRAIL

Directeur des Réseaux Grands Comptes, Banques et Assurances 06 71 40 54 59 rnegrail@fonciere-magellan.com

Service Relations Investisseurs

02 51 82 76 29 relations.investisseurs@fonciere-magellan.com



Société de Gestion de Portefeuille

SAS au capital de 500 000 € - RCS PARIS n° 521 913 772 Siège social : 3, rue Anatole de la Forge - 75017 Paris Agrément AMF N°GP 140 000 48 du 19/12/2014